



Rejet d'une pension de reversion

Par **algarra**, le **22/04/2011** à **13:43**

Bonjour,

J'ai fait une demande de pension de réversion auprès du rsi, car mon mari a été artisan durant 6 ans avant une cessation d'activité. Le Rsi me signifie que je ne peux prétendre à ce versement car mon mari a des retards de cotisations. Pour info il touchait une pension d'invalidité. Que dois-je faire, m'adresser au régime général pour lequel mon mari a cotisé durant 25 ans et abandonner le Rsi qui me demande une somme de 6000 euros que je ne peux pas avancer. Merci de me répondre car je suis perdue.

Par **mimi493**, le **22/04/2011** à **14:18**

Oui, adressez-vous au régime général, vous verrez bien

Par **kingdom**, le **26/05/2011** à **21:38**

Bonjour, oui plus vite vous interviendriez auprès du régime général et plus vite vous serez payé! Vous bloquez vos droits au régime général à cause de ce problème au rsi. Sachez qu'une demande de reversion auprès du régime général est automatiquement transmise au rsi, donc de toute façon vous aurez à déposer une demande et donc à partir de cette date vos droits seront ouverts si vous rentrez dans les conditions de ressources!

Par **kingdom**, le **26/05/2011** à **21:39**

n'oubliez pas d'en faire la demande auprès de la caisse de retraite complémentaire